

Bart De Wever envisage une TVA à 9 % : voici ce que cela changerait pour votre portefeuille

SudInfo - Laurence Piret
Journaliste à la rédaction Générale

Dans sa note fédérale, le formateur évoque plusieurs modifications des taux de TVA en vue d'une « harmonisation » ou d'une « simplification » de ceux-ci. Et si certains secteurs seront avantagés, c'est le consommateur qui risque bien de le sentir au moment de passer à la caisse...

Si on a évoqué un taux unique de TVA à 9 % pour l'Horeca, au lieu des 6 et 12 % actuels qui créent parfois la confusion chez les clients (lire ci-dessous), la note de Bart De Wever évoque en fait d'autres modifications radicales en ce qui concerne la TVA.

Il y a bien le taux de 0 % qui serait appliqué sur les fruits et les légumes. Une demande portée par plusieurs partis, notamment de gauche, durant la crise économique de 2022-2023, qui permettrait d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages. « Ce serait une bonne nouvelle s'il était certain que les vendeurs allaient réduire leurs prix en rayons, suite à cette mesure », nous indique un observateur. « Or, les études ont montré que c'était rarement le cas. En clair : une TVA à 0 % permettrait surtout aux grands magasins d'augmenter leurs marges, les prix restant identiques pour les clients ».

En fait, Bart De Wever s'est largement inspiré de la réforme fiscale qu'avait mise au point le ministre des Finances Vincent Van Peteghem, en juillet 2023. Il s'agissait en fait de revoir les taux de TVA, qui sont pour l'instant de 21 % de principe, avec des taux réduits de 12 % (restauration, margarine, plats préparés) et de 6 % (eau, médicaments, livres, transports).

« Une nouvelle taxe déguisée »

Le ministre flamand souhaitait déjà ne garder que deux taux : celui de 21 % qui resterait d'application sur l'alcool, le tabac, les vêtements ou encore les produits de luxe comme le caviar... et un taux unique de 9 % pour les autres secteurs. Et s'il avait mis en avant la réduction de 3 % de TVA pour la restauration, il fallait surtout voir, pour le citoyen, les 3 % de TVA en plus qu'il devrait payer sur un très large panel de produits !

« Une nouvelle taxe déguisée », avaient ainsi dénoncé plusieurs partis de l'opposition, estimant que le passage à une TVA de 9 % représentait en fait des rentrées bien plus importantes pour l'État.

La réforme avait alors fait grincer beaucoup de dents, notamment dans le secteur de la construction.

Pour des travaux de rénovation de 100.000€, l'augmentation de ce taux de TVA représenterait 3.000€ de plus sur la facture de l'entrepreneur.

Pour celui-ci en effet, il en serait fini du taux réduit de 6 % pour les rénovations et les travaux dans les bâtiments de plus de 10 ans. On passerait à un taux de 9 %, ce qui signifie un budget plus conséquent pour les candidats à la rénovation. « Ce qui est contradictoire, quand on sait qu'il y a des primes à la rénovation proposées en Régions, et que l'on veut inciter les citoyens à rénover le bâti existant », nous explique un entrepreneur de la région liégeoise. Pour des travaux de rénovation de 100.000€, l'augmentation de ce taux de TVA représenterait 3.000€ de plus sur la facture de l'entrepreneur.

Le taux de 21 % resterait par contre d'application pour les nouvelles constructions. Et le taux réduit de 12 % sur l'immobilier à vocation sociale, serait lui réduit à 9 %.

Viande, pain, biscuits...

Il fallait aussi voir une augmentation de 3 % de TVA sur l'alimentaire dans le plan Van Peteghem : le pain, les œufs, la viande, le lait, les biscuits... Alors que les agriculteurs sont descendus dans les rues courant 2024, la mesure passerait très mal si on taxait davantage leurs produits sous un nouveau gouvernement fédéral. Et risquerait d'inciter les consommateurs belges à aller encore plus faire leurs achats à l'étranger...

Testachats avait d'ailleurs demandé au ministre Van Peteghem à l'époque de ne pas augmenter la TVA sur les produits de base, « alors que leur prix a déjà fortement augmenté, dans un contexte où le prix du caddie a explosé ».

Un taux de 0 % était par contre prévu dans le plan Van Peteghem pour les médicaments, les couches, les produits pour la protection de l'hygiène intime et les transports en commun. Rien n'a vraiment filtré sur ces points dans la note du formateur De Wever, mais lui aussi pourrait soutenir ces réductions qui seraient largement compensées par la révision du taux de 6 % à 9 %...

Les négociations reprendront de toute façon avec les autres partis de la formation Arizona, après le 15 août, en ce qui concerne la note du formateur. Rien n'est donc encore figé, même si Bart De Wever doit trouver de l'argent, en faisant des économies ou en augmentant les rentrées...

Une TVA unique à 9 % sur l'Horeca : voici ce qui coûterait plus cher au resto, à la frieterie et au café

Bart De Wever souhaiterait donc simplifier la TVA dans le secteur Horeca, comme l'avait notamment réclamé la fédération flamande Horeca. Voici ce que cela impliquerait pour les consommateurs.

Pour l'instant, c'est un peu un casse-tête quand on parle de TVA dans l'Horeca. On paie 6 % pour les frites et les plats à emporter par exemple, ou dans les établissements où il n'y a pas de service. Pour les restos et les cafés, la TVA est de 12 % sur la restauration, mais de 21 % sur toutes les boissons, alcoolisées ou non.

Un taux de 9 % signifierait donc que les clients paieraient leur ravier de frites plus cher, tout comme leur repas au fast-food ou à emporter via Uber Eats ou Deliveroo a priori. Mais leur repas dans un resto ou une brasserie serait soumis à 3 % de TVA en moins. **« Et idéalement, il faudrait que ce taux de 9 % s'applique enfin aux boissons non-alcoolisées », indique Luc Marchal, président de la fédération Horeca Wallonie.**

« Ce serait une façon de privilégier la santé publique, et de permettre aux cafetiers de proposer une plus large gamme de ces boissons, ou de cocktails sans alcool dont le prix pour l'instant est quasiment identique aux cocktails alcoolisés puisqu'ils sont soumis à 21 % de TVA ».

Mais en cas de baisse de la TVA, toute la question est de savoir si le consommateur en bénéficiera, ou si le restaurateur ou le cafetier augmentera sa marge. **« Cette adaptation permettrait de baisser un peu les prix et d'attirer un peu plus la clientèle, mais aussi de donner une petite respiration à la comptabilité des entreprises Horeca, qui traversent une crise sans précédent. Il suffit de voir le nombre de faillites, c'est très inquiétant. La rentabilité n'est plus là. Les gens ont revu leurs dépenses et ce serait un bon moyen de soutenir le secteur, plutôt qu'avec des subsides ».**